

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2681(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Cadre de redressement et de résolution des contreparties centrales: précision des conditions dans lesquelles l'indemnisation, l'équivalent en espèces de cette indemnisation ou tout produit dus en vertu de l'article 63, paragraphe 1, doivent être répercutés sur les clients et les clients indirects et les conditions dans lesquelles la répercussion est réputée proportionnée	
Complétant 2016/0365(COD)	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		